



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°2024/039

**FONDS VERT - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

**Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde,**

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T. ;

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat de demander, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement quels qu'en soit la nature de l'opération dans la limite de 500 000 € de la dépense subventionnable (24° alinéa) ;

Considérant l'inscription d'un programme de travaux d'éclairage public au budget principal 2024, pour un montant de 50 000 TTC à l'article 2151 / Opération 108, voté par décision du conseil municipal du 6 mars 2024 ;

Considérant le programme 2024 arrêté à 47 560.40 € HT, comprenant des travaux de remplacement de points lumineux vétustes et la maîtrise d'oeuvre

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

- De demander une subvention de 9 512.08 € auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert pour des travaux d'éclairage public.
- D'établir le plan de financement suivant :

**Coût des travaux HT**

Programme 2024	44 448,97 € HT
Maitrise d'oeuvre	3 111.43 € HT

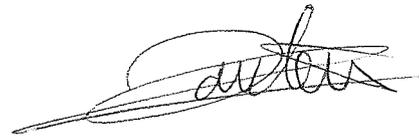
**Financement**

- Subvention Fonds vert	9 512,08 €
- Réversion CEE SDEEG	3 280,00 €
- Subvention SIEB	8 500,00 €
- Autofinancement	26 268,32 €

**Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 3 :** la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Blaye, pour contrôle de légalité

St-Ciers-Sur-Gironde, le 19 avril 2024  
Pierre CARITAN, Maire :



Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le 19/4/2024

Publié ou notifié le 19/4/2024

Le Maire

